Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le 09/09/2025
ID : 071-200071884-20250908-DP2025_079-AU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

## DÉCISION N° DP2025_079 - COMMANDE PUBLIQUE FOURNITURES, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS DES DÉCHETTERIES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et R.2124-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10 juin 2025,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a lancé une consultation selon les articles précités,

Considérant que pour cette consultation, trois offres ont été remises,

Considérant qu'après analyse, une offre s'avère économiquement la plus avantageuse,

**DÉCIDE**

**Article 1** : De signer le marché pour les fournitures, installation et la maintenance d'un système de contrôle d'accès aux déchetteries, à la société **HORANET**, ZI Route de Niort 85206 FONTENAY LE COMTE, pour un montant de 284 394,00 € HT soit 341 272,80 € TTC.

**Article 2 :** D'effectuer l'ensemble des démarches afférentes.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 5** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 septembre 2025,

**Gérald GORDAT**
**Pr[illegible]nd Charolais**

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 08/09/2025
Qualité : Président